

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2012)
Heft: 1959

Artikel: Le droit d'asile victime des gesticulateurs
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024631>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

francs par an pour le canton et les communes, a été refusé par 154'982 non (50,16%) contre 153'975 oui, soit une petite différence de 1007 voix. Cette révision représentait le second volet cantonal – et le plus coûteux

pour les collectivités – de la deuxième réforme fédérale de l'imposition des entreprises. Or on sait désormais que cette réforme, chère à l'ancien grand argentier Hans-Rudolf Merz, avait fait l'objet d'une

information lacunaire avant la votation du 24 février 2008 qui avait donné une courte majorité acceptante (50,5%). Rien de tel qu'un manque de transparence pour rendre les citoyens durablement méfiants.

Le droit d'asile victime des gesticulateurs

Jean-Daniel Delley • 17 juin 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20864>

De nouvelles dispositions inutiles, injustes et inefficaces

«En réalité le droit en vigueur serait apte à résoudre nos problèmes» affirmait Philipp Müller, le nouveau président du parti libéral-radical, lors d'un récent débat² de la télévision alémanique consacré à la politique d'asile. Or le même député s'est distingué la semaine dernière au Conseil national en multipliant les propositions de durcissement de la législation.

La 11e révision en cours de la loi sur l'asile relève d'une gesticulation destinée à calmer l'opinion publique. Il importe d'abord aux partis bourgeois d'occuper le terrain de prédilection de l'UDC et non pas de trouver des solutions.

Que révèlent les débats parlementaires? Les invectives et les émotions ont dominé les échanges. Chacun y est allé de son anecdote

pour ensuite généraliser. Le Conseil national a rejoint le niveau du café du commerce et ne s'est pas montré digne de sa fonction. Qu'attend-on du législateur? Qu'il procède à une analyse sérieuse de la situation, qu'il adopte des mesures efficaces par rapport aux objectifs visés, des mesures qui s'inscrivent dans l'ordre juridique et respectent notamment les valeurs prônées par la Constitution et les obligations du droit international. Au lieu de quoi la majorité a multiplié les tours de vis inutiles, injustes et inefficaces.

Inutile comme la limitation du regroupement familial. Dorénavant seuls les conjoints et les enfants mineurs auront le droit à ce regroupement. Or l'an passé, sur les 1700 personnes admises à ce titre, seules onze n'étaient ni conjoints ni enfants mineurs.

Inutile comme la suppression du motif de l'objection de conscience et de la désertion,

un motif explicitement prévu par la Convention de Genève sur les réfugiés. La Suisse continuera pourtant de ne pas renvoyer les Erythréens refusant de servir dans l'armée d'un régime tyrannique et promis chez eux aux pires sévices, comme l'a affirmé Simonetta Sommaruga.

Inutile comme la suppression de l'aide sociale pour tous les requérants. L'aide d'urgence prévue n'est pas celle, minimale – abri pour la nuit et faible allocation journalière –, accordée aux requérants déboutés. Elle inclura assurance maladie, programmes d'occupation et logement. Pas de quoi décourager les futurs candidats à l'asile.

Inutiles, les mesures décidées sont également injustes dans la mesure où elles font peser sur l'ensemble des requérants le discrédit que seuls méritent les délinquants et autres trafiquants se prévalant du droit d'asile.

Inefficaces enfin toutes ces

mesures qui ne dissuaderont pas les requérants craignant pour leur intégrité physique dans leur pays, pas plus que ceux qui fuient la misère et rêvent d'un avenir meilleur.

Depuis plus de trente ans, la politique de l'asile consiste à durcir les conditions faites

aux requérants, sans effet significatif. Les procédures tirent en longueur et les dysfonctionnements de l'Office fédéral des migrations perdurent. Ni Christoph Blocher, ni Eveline Widmer-Schlumpf ne sont parvenus à redresser la barre.

Simonetta Sommaruga, en charge du dossier, a annoncé pour la fin de l'année des réformes visant à aboutir à des décisions dans un délai de quatre mois (DP 1912³). Le Parlement aura alors l'occasion de montrer s'il est capable de passer de la gesticulation à l'action.

Pour un taux de conversion recalculé chaque année lors de la retraite

Invité: Emmanuel Sangra • 13 juin 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20834>

Valeur d'un avoir de 500'000.- à la retraite au bout de vingt ans selon différents scénarios

Départ à retraite	2004-2023	2012-2031	2014-2033	2020-2039	2020-2039
Taux de conversion	7,2%	6,9%	6,8%	6,4%**	5,5%**
Rente annuelle	Fr. 36'000.-	Fr. 34'500.-	Fr. 34'000.-	Fr. 32'000.-	Fr. 27'500.-
Valeur nominale de la rente au bout de vingt ans	Fr. 720'000.-	Fr. 690'000.-	Fr. 680'000.-	Fr. 640'000.-	Fr. 555'000.-
Valeur réelle de la rente au bout de 20 ans					
Si inflation de 0%	Fr. 685'532.-*	Fr. 690'000.-	Fr. 680'000.-	Fr. 640'000.-	Fr. 555'000.-
Si inflation de 2%	Fr. 636'426.-*	Fr. 573'376.-	Fr. 565'000.-	Fr. 531'894.-	Fr. 457'106.-
Si inflation de 4%	Fr. 593'993.-*	Fr. 481'273.-	Fr. 474'242.-	Fr. 446'454.-	Fr. 383'679.-
Si inflation de -2%	Fr. 742'394.-*	Fr. 838'259.-	Fr. 826'013.-	Fr. 777'613.-	Fr. 668'275.-

* en tenant compte de l'inflation effective entre 2004 et 2011 (6%)

** hypothèse de taux de conversion plausibles en 2020

Des rentes qui s'adaptent en fonction de la situation économique: une solution pour sortir de l'impasse?

Le récent rapport¹⁵ sur l'avenir du deuxième pilier se concentre sur les conséquences de la baisse des rendements des placements financiers observée ces dernières années.

Sans le dire explicitement, le rapport part de l'hypothèse

que la situation actuelle va perdurer. S'il accorde une large place au taux de conversion minimal, il omet d'aborder un aspect important de notre système actuel, à savoir l'intangibilité du taux de conversion, une fois qu'il a été fixé au moment du passage à la retraite.

Rappelons que le taux de conversion permet de déterminer le montant de la

rente annuelle à partir de l'avoir de vieillesse. Ce taux, fixé pendant plus de vingt ans à 7,2%, va être ramené progressivement à 6,8% en 2014. Ainsi, avec un avoir vieillesse de 500'000 francs et un taux de conversion de 6,8 %, on obtient une rente annuelle de 34'000 francs. L'évolution de l'inflation conditionne grandement la valeur future de cette rente (voir le tableau, qui illustre la situation d'une